

Avis Technique 14/03-844*02 Ext

Extension de l'Avis Technique 14/03-844 "Capteurs Solaires Euro C22 AR et Euro C 22 HTF"

Capteur Solaire

Capteur solaire
Solar collector
Sonnenkollektor

Capteurs Solaires HA 2.02 et HR 2.02

Ne peuvent se prévaloir du présent
Avis Technique que les productions
certifiées, marque CSTBat, dont la
liste à jour est consultable sur Internet
à l'adresse :

www.cstb.fr

rubrique :

Produits de la Construction
Certification
Procédés solaires

Titulaires : Wagner & Co Solartechnik GmbH
Zimmermann strasse 12,
D-35091 CÖLBE
Allemagne

Tél. : 0825 011 031 / + 49 (0) 6421 8007-0
Fax : +49 (0) 6421 8007-22
Email : info_fr@wagner-solaire.com
Internet : www.wagner-solaire.com

Distributeur : Saunier Duval.
"Le Technique"
8 avenue Pablo Picasso
F-94132 Fontenay sous Bois Cedex

Tél. : 33(0)1 49 74 11 11
Fax : 33(0)1 48 76 89 32
Internet : www.saunierduval.fr

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 14

Installations de Génie Climatique et Installations Sanitaires

Vu pour enregistrement le 12 décembre 2005



Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, F-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Fax : 01 60 05 70 37 - Internet : www.cstb.fr

Le Groupe Spécialisé n° 14 "Installations de Génie Climatique et Installations Sanitaires" de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné le 22 mars 2005 la demande présentée par la société Wagner & Co Solartechnik GmbH bénéficiaire de l'Avis Technique 14/03-844 relatif aux capteurs solaires "Euro C 22 AR" et "Euro C 22 HTF" de voir étendre cet Avis Technique aux mêmes équipements distribués par la société Saunier Duval sous la dénomination commerciale "HA 2.02" et "HR 2.02". Cet Avis ne vaut que pour les fabrications bénéficiant d'un Certificat CSTBat attaché à l'Avis, délivré par le CSTB.

Compte tenu :

- de l'engagement de la société Wagner & Co Solartechnik GmbH, de ne fournir à la société Saunier Duval, en vue de la commercialisation sous la dénomination "HA 2.02" et "HR 2.02", que les équipements "Euro C 22 AR" et "Euro C 22 HTF" qu'elle fabrique,
- de l'engagement de la société Saunier Duval de ne distribuer, sous la dénomination "HA 2.02" et "HR 2.02", que les équipements "Euro C 22 AR" et "Euro C 22 HTF" que fabrique et lui fournit la société Wagner & Co Solartechnik GmbH,

Le Groupe Spécialisé n° 14 formule, concernant les équipements "HA 2.02" et "HR 2.02", distribués par la société Saunier Duval, le même Avis Technique que celui formulé sous le n° 14/03-844, aux mêmes conditions et pour la même durée.

Cet Avis Technique sera rendu caduc par simple dénonciation de l'une des parties.

Pour le Groupe Spécialisé n° 14
Le Président
A. DUIGOU



Document non valide